



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Fax : 04.94.65.89.43

Mél : p.jadault@inao.gouv.fr

Réf : 2018_DIRURBA_398

Affaire suivie par PIEGELIN Eve

RAR N° 2C 124 082 3668 4

N/Réf : 0425012019

Objet : Projet arrêté de révision allégée n°1 du PLU
de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde..

170
POLE
URBANISME ET
AMÉNAGEMENT

11 FEV. 2019

H. Sponta

METROPOLE AMP
Territoire du Pays d'Aix
Arrivé le :

05 FEV. 2019

Boadès
Direction des Moyens Généraux
Sce Courrier

La Directrice de l'INAO
à
Madame La Présidente
Territoire du Pays d'Aix-en-Provence
Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE

Sphes

La Valette-du-Var, le 30 janvier 2019.

Madame La Présidente,

Par courrier en date du 05 décembre 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde..

La commune de Saint-Marc-Jaumegarde est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Coteaux d'Aix-en-Provence », « Huile d'olive de Provence », « Huile d'olive d'Aix en Provence », « Brousse du Rove » et dans les aires géographiques des IGP : « Pays des Bouches-du-Rhône », « Méditerranée », « Thym de Provence », et « Miel de Provence ».

Après étude du dossier, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Copie DDTM 13

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation Emmanuel ESTOUR

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est

Parc Tertiaire Valgora

Bâtiment C

Avenue Alfred Kastler

83160 La Valette du Var

TEL. 0 494 357 467 / TELECOPIE : 0 494 658 943

www.inao.gouv.fr